



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU POLE  
ECONOMIQUE ET D'HABITAT DU GRAND DAX-SUD**

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE  
du marché n° 2025-02 portant sur des prestations  
de services d'assurances « Responsabilité civile »**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pôle Economique et d'Habitat du Grand Dax-Sud,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la consultation menée sur la plateforme de dématérialisation du Syndicat Mixte à compter du 26 mai 2025,

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 juin 2025 à 15H00, aucun pli n'a été remis,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- de déclarer infructueux le marché n° 2025-02 portant sur des prestations de services d'assurances « Responsabilité civile » pour le compte du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement du Pôle Economique et d'Habitat du Grand Dax-Sud.

Fait à Mont-de-Marsan, le **29 JUIL. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON